



MAIRIE  
DE

**49220 CHAMBELLAY**  
MAINE-ET-LOIRE

Tél. : 02 41 95 10 54  
mairie@chambellay.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 19 FÉVRIER 2021 À 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chambellay, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean PAGIS -Maire.

**Etaient présents** : M. Jean PAGIS. M. Jacky HAYER. Mme Mireille BARDOT-PLOÉ. Mme Eugénie DELANEAU. Mme Géraldine GOHIER. Mme Nadine LECOMTE-JARRY. M. Anthony BONNEAU. M. Patrick PRUD'HOMME. M. Bruno THUIA. Mme Bérangère RAMÉ. Mme Mathilde SOULEZ-LARIVIÈRE.

**Secrétaire de Séance** : Mme Bérangère RAMÉ.

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 Janvier 2021 qui ne donne lieu à aucune observation.

### Demandes d'ajout à l'ordre du jour :

- **Secours d'urgence à un administré**  
Ajout accepté à l'unanimité

## DCM 2021-02-01 – VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2021

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les demandes et après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer pour l'année 2021, les subventions suivantes :

Club de l'amitié Chambellay	100,00 €
Les Chamboulés Chambellay	150,00 €
Les festivités Chambellay	150,00 €
Association Patrimoine Chambellay	50,00 €
Défense des Cultures Chambellay	200,00 €
ADMR Le Lion d'Angers	200,00 €
Association Donneurs de Sang Montreuil	30,00 €
Amicale Pompiers Saint Martin du Bois	170,00 €
Cantine Collège Privé le Lion	120,00 €
Anjou Sport Nature (Garderie Périscolaire)	6.000,00€
La prévention routière Angers	30,00 €
Association pour la Sauvegarde des Chapelles et Calvaires	50,00 €
Les Lions Sceaux JSP	80,00 €
Les restaurants du cœur (CCAS)	50,00 €
CCAS Le Lion d'Angers	83,00 €
France Alzheimer	50,00 €
Ligue contre le Cancer Angers	50,00 €
Solidarité Paysans Angers	20,00 €
Anjou Muco Trélazé	20,00 €
AIDES Segré	50,00 €
Solidarité sinistrés tempête Alex	150,00 €
Maison Familiale La Meignanne	60,00 €
Association Adelyne Neveux	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8.013,00 €</b>

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2021.

Madame Bérangère RAMÉ concernée par la délibération suivante se retire.

## DCM 2021-02-02 – ALIÉNATION DE TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de courriers de la SCI Annecy représentée par Monsieur Louis RAMÉ, Gérant, sis 1, rue de l'église 49220 CHAMBELLAY, propriétaire de la parcelle cadastrée Section B n° 1117, en date des 08 Janvier 2021 et 03 Février 2021 relatifs au projet d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section B n° 1118 pour une superficie d'environ 12 m<sup>2</sup> au prix de 1.000,00 euros (Mille euros) net vendeur, à charge pour l'acquéreur de s'acquitter de l'ensemble des frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix Pour et une abstention, :

- Donne un accord de principe pour cette aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée Section B n° 1118 d'une superficie d'environ 12 m<sup>2</sup> au prix de 1.000,00 euros (1.000,00 euros) net vendeur
- Charge Monsieur le Maire de faire procéder au bornage de la parcelle

- Désigne l'étude de Maître Antoine MIGOT, Notaire au Lion d'Angers, pour la rédaction de l'acte
- Dit que les frais liés à cette opération seront imputés à la charge de l'acquéreur, la SCI Annecy
- Charge Monsieur le Maire de signer l'acte définitif et tout document afférent à cette aliénation.

Madame Bérangère RAMÉ réintègre la réunion du Conseil Municipal.

### DCM 2021-02-03 – RÉFLEXIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Suite à la réunion d'informations qui a eu lieu le 16 Janvier 2021 sur un projet éolien sur la Commune de CHAMBELLAY, Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître l'avis de tous les conseillers à ce sujet.

Après avoir ouï l'avis de chacun,

Considérant l'impact négatif sur le plan sonore, visuel et environnemental de l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Chambellay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à l'installation d'éoliennes mais reste ouvert à l'étude de tout autre développement d'énergies renouvelables.

### DCM 2021-02-04 – CRÉATION DU SITE INTERNET – SIGNATURE DE LA CONVENTION

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le déploiement des nouvelles technologies participe d'une administration moderne au service de la population ; qu'afin d'optimiser les bénéfices liés à la mutualisation et d'offrir une meilleure visibilité aux communes adhérentes au schéma de mutualisation, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou propose aux dites communes de prendre en charge financièrement le déploiement de leur site internet ;

CONSIDÉRANT qu'un site internet est un outil de communication indispensable pour informer les différents publics et un outil de notoriété pour la commune ;

CONSIDÉRANT que pour organiser la mise en œuvre du service proposé, une convention de création ou refonte de site internet à conclure avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou est proposé telle que présentée en annexe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la création du site de la commune, telle que jointe en annexe, et notamment ses éventuels avenants,
- Dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes mesures pour l'application de la présente délibération.

### DCM 2021-02-05 – SECOURS D'URGENCE À UN ADMINISTRÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dû effectuer, en urgence, le 23 Janvier 2021, un achat alimentaire, d'un montant T.T.C. de 21,20 euros, auprès de Super U de Grez-Neuville pour un administré en grande précarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler la facture Super U de Grez-Neuville d'un montant de 21,20 euros et que cette somme sera inscrite au compte 6713 du budget primitif 2021.

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire demande aux responsables de réunir leurs commissions afin de prévoir les investissements sur la durée du mandat.

Pour l'année 2020, l'investissement principal sera l'effacement des réseaux Route de Saint Martin.

Le débat d'orientation budgétaire est donc reporté au vendredi 19 Mars 2021 à 20 h 30.

La date du vote du budget est également reportée soit le vendredi 09 Avril ou samedi 10 Avril 2021.

---

### Questions diverses

- Fin de passage du camion boucher charcutier.
- Dates à retenir : élections départementales et régionales les 13 et 20 Juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Ont signé les membres présents,

PAGIS Jean Maire	
HAYER Jacky Adjoint	
BARDOT-PLOÉ Mireille Adjointe	
DELANEAU Eugénie Adjointe	

GOHIER Géraldine Conseillère Municipale	
LECOMTE-JARRY Nadine Conseillère Municipale	
BONNEAU Anthony Conseiller Municipal	
PRUD'HOMME Patrick Conseiller Municipal	
THUIA Bruno Conseiller Municipal	
RAMÉ Bélangère Conseillère Municipale	
SOULEZ-LARIVIÈRE Mathilde Conseillère Municipale	